

MAIRIE

ID: 040-214001570-20221212-DE_56_2022-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Lit-et-Mixe L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué **le 07 décembre 2022**, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

<u>PRESENTS:</u> M. Gérard NAPIAS- Mme M J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT-Mme L. LESBATS –

Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE -Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- M. C. VIGNEAU- M. T. LAMARQUE- M. G.

VILLENAVE - M. F. PEHAU- M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET- M. S. GILBERT- Mme C. GUILLET

Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice: 19 Présents: 19

OBJET : Participations SYDEC - Affaires N°056446 - N°056473 - N°056418 - N°056423 - N°056147

VU le Décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 60-2017 du 29 novembre 2017 fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de remplacement, d'installation au d'extension de l'éclairage public ;

Considérant que le SYDEC préfinance la TVA et contribue au financement sous forme de subvention ;

Considérant les propositions faites par le SYDEC pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus pour des montants déterminés comme suit ;

Considérant que le montant total restant à charge de la commune pour l'ensemble des affaires ci-dessous s'élève à 5 099€ ;

Affaire	Mission	Participation communale
N° 056446	Bornes vétustes rue de l'Eglise	1 758 €
N° 056473	Lanterne vétuste rue des Chênes	532 €
N° 056418	Candélabre accidenté allée des Sables	860 €
N° 056423	Candélabre accidenté espace Jean- Baptiste DUPUY	864 €
N° 056147	Extension réseau rue de la Damiselle	1 085€

Sur proposition de M. le Maire, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Daniel DUFAU, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- -D'engager les travaux de remplacement des candélabres d'éclairage public accidentés sur la commune de LIT ET MIXE moyennant une participation financière de la Commune à hauteur de 5 099,00€.
- -De rembourser au SYDEC la participation communale à hauteur de 5 099,00€ sur les fonds propres de la collectivité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire. Gérard NAPIAS

